

COMPTE RENDU DE SEANCE SEANCE DU 4 DECEMBRE 2021

L'an 2021 le 30 octobre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de CHAPUIS Lysiane, Maire.

Présents : Lysiane CHAPUIS, Maire, Jean-Pierre CHAPUIS, Philippe COLLET, Jean-Pierre DIDIER, Elizabeth GROENEWEG, Gérard NAUDIN et Cindy PLANTEY.

Absents excusés :

M Didier FOUROT a donné pouvoir à Mme Lysiane CHAPUIS
M Patrick LESSERTEUR a donné pouvoir à M Jean-Pierre CHAPUIS

Absent : Mr Alain DOUBRE

A été nommé secrétaire : Elizabeth GROENEWEG

Date de la convocation : 29/11/2021

Date d'affichage : 29/11/2021

Madame le Maire demande l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

6. Demande de subvention pour l'année 2022 au Département et à la Préfecture pour la tranche 1 du marché public trisannuel.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'ajout du point 6.

1. Approbation du Compte rendu du conseil du 30 Octobre 2021

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil du 30 octobre 2021.

2. Convention relative à la répartition des frais concernant l'aménagement de la zone artisanale des Délétangs

Suite à la reprise de la zone artisanale des Délétangs dans la compétence développement économique de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, une convention va être signée pour définir les modalités de répartition de la charge générée par l'opération d'aménagement de cette zone artisanale.

Dans cette convention La Communauté de Communes assumera le remboursement des échéances de l'emprunt jusqu'au terme de celui-ci, elle assumera également l'acquisition des biens restés en portage à l'EPFLI et les frais afférents. La commune d'Aillant s'engage à verser à la communauté de Communes Canaux et forêts en Gâtinais un montant équivalent au montant des échéances d'emprunt restant à honorer au 1er janvier 2022, soit 185 328,30 €. Ce montant sera réparti sur une période de 16 ans soit 11 583,02 € par an. Ce versement annuel sera rattaché à l'attribution compensatrice versée annuellement à la Communauté de Communes par la commune.

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité la convention avec la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais

3. Reconduction du contrat du prestataire informatique SEGILOG

Madame le Maire informe les membres du Conseil que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec la société Segilog arrive à échéance le 1er janvier 2022.

Madame le Maire propose de renouveler ce contrat pour une durée de 3 ans non prorogeable par tacite reconduction.

Cette prestation s'était élevée à 4752€ /3ans soit 1584€/an pour "la cession du droit d'utilisation" et à 528€/3 ans soit 176€ pour "la maintenance et formation" pour les trois années de 2019 à 2021 (tout Hors taxe).

Pour la période 2022 à 2025, SEGILOG propose 5049€/3 ans soit 1683 € par an pour "la cession du droit d'utilisation" et 561€/3 ans soit 187 € par an pour "la maintenance et formation", ce qui fait une hausse de 330 € pour trois ans (tout hors taxe).

Le contrat prendra effet au 1er janvier 2022.

Le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, le renouvellement du contrat pour une durée de 3 ans.

4. Décision modificative

1^{ère} décision :

Pour l'année 2020, la deuxième échéance de remboursement du tracteur acquis en 2018 n'a pas été comptabilisée. En accord avec le Trésor Public, il convient donc d'augmenter les crédits au compte 1641 pour pouvoir régulariser l'échéance d'emprunt de 2020 au Crédit Agricole d'un montant de 12 600 €.

Proposition de modification de compte comme suit :

En débit : Compte 2151 - 12 600 €

En crédit : Compte 1641 + 12 600 €

2^{ème} décision :

Cette année 2021, le Conseil Municipal avait fait le choix d'affecter tout le résultat à la section investissement pour participer au maximum, avec les fonds propres, au financement des travaux de la place de l'église. Or, il se trouve qu'actuellement le chapitre 011, représentant les charges à caractère général, présente un solde négatif. Il conviendrait donc d'affecter des fonds dans ce chapitre pour finir l'année 2021.

Proposition de modification de compte comme suit :

En débit : Chapitre 65 - 5 000 €

En crédit : Chapitre 011 + 5 000 €

Les membres du conseil Municipal APPROUVENT à l'unanimité les deux décisions modificatives.

5. Acquisition de la parcelle D 428 rue du Berry

Suite au projet de valorisation du village, et plus particulièrement la valorisation et le développement du centre bourg, la commune a signé l'acquisition des parcelles section D 414, 413, 678 et 417.

Dans le but de continuer à améliorer l'espace du centre Bourg, la commune souhaite acquérir la parcelle D 428 de 348m² située dans la rue du Berry au prix de 700 €. Cette parcelle rejoint les parcelles précédemment acquises et dessert la Rue du Berry.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'acquisition de la parcelle D 428 pour un montant de 700 € auquel s'ajoutent les frais de notaire.

6. Demande de subvention pour l'année 2022 au Département et à la Préfecture pour la tranche 1 du marché public trisannuel.

Suite à l'attribution du marché public réparti sur trois années en trois tranches ; tranche ferme en 2021, tranche 1 en 2022 et tranche 2 en 2023. Il convient d'effectuer une demande de subvention par tranche et par année. Lors de la séance du 03 octobre 2020 le Conseil Municipal avait demandé l'attribution de subvention pour la tranche ferme réalisée en 2021. Pour l'année 2022, les travaux de la tranche 1 s'élèvent à 118 508 € HT. Une subvention de 40 % est sollicitée auprès de la DETR et une de 40 % auprès du Département.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les demandes de subvention auprès de la DETR et du Département.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Confirmation de l'achat des parcelles par la commune**

Madame le Maire informe les conseillers que la commune a signé chez le notaire de Château Renard le 18 novembre l'acquisition des parcelles D 414, 413, 417 et 678 au 29 le bourg. Le projet de démolition est à l'étude et sera réalisé en 2022.

La commune a signé également le 23 novembre l'acquisition de la parcelle D 460 dans le bourg d'une surface de 7 843m². Les travaux de débroussaillage sont actuellement en cours.

- **Rapport d'activité de 2020 de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais.**

Un exemplaire du rapport d'activité est remis à chacun des conseillers. M Jean-Pierre CHAPUIS souhaiterait des comptes rendus biannuels des Vices Présidents de la Communauté de Communes, cela permettrait un meilleur suivi de l'avancement des projets de la Communauté de Communes.

- **Projet Eolienne Saint Maurice**

M Jean-Pierre CHAPUIS présente le rapport du projet d'implantation d'éoliennes reçu en mairie pour la commune de Saint Maurice sur Aveyron et souligne la qualité technique du rapport.

- **Vœux du Maire**

Les vœux auront lieu le samedi 8 janvier à 11h dans la salle Marcel DEPREZ. Une invitation va être distribuée aux administrés en même temps que le bulletin municipal en fin d'année.

- **Travaux place de l'église**

M Jean-Pierre CHAPUIS informe que le calendrier des travaux est bien respecté. Il est envisagé dans le futur l'achat d'un panneau lumineux pour les informations de la mairie. Dans un premier temps seul le branchement est prévu dans les travaux. Des mesures conservatoires sont prises si la commune souhaite un jour s'équiper de caméras de surveillance sur la place.

La mise en place d'une borne de recharge pour les véhicules électriques est en cours. Enedis réalisera courant décembre le branchement entre le point de prélèvement à l'angle de la rue du Berry et l'emplacement choisi pour la borne de recharge. SOMELEC approvisionnera pour le premier trimestre 2022 une borne de même type que celle de l'agglomération Montargoise. La mise en œuvre de cette borne est prévue pour le 1^{er} semestre 2022.

Un branchement sera installé pour le sapin de Noël de l'année prochaine, afin que plus aucun câble ne circule sur le parvis.

- **Conseil d'école**

Madame le Maire informe les conseillers qu'une réunion a eu lieu avec la commune de Châtillon pour mettre en place une cantine centrale avec les repas faits sur place. Ce partenariat impliquerait le financement d'un véhicule de transport alimentaire et d'une personne pour les livraisons. Le projet est à l'étude et semble intéresser bon nombre de communes de l'ancien Châtillonnais.

- **Voirie**

M Philippe COLLET fait le point sur les travaux prévus et effectués en 2021 ; les délais et plannings ont été respectés et tous les travaux ont été réalisés. Il sera signalé pour l'année 2022 la réalisation du curage des fossés aux Beupieds, qui commence à poser problème pour le voisinage, et la réfection de la route de Rogny (en 2^{ème} partie 2022 puis 2023 le curage des fossés de cette route).

- **CFA**

Mme Elizabeth GROENEWEG informe qu'elle a représenté la commune à la remise des diplômes du CFA de Montargis le 25 novembre dernier.

A l'issue du Conseil Municipal les conseillers sont allés visiter les travaux de la place de l'église.

Un rendez-vous est pris l'après-midi pour accueillir les enfants de la commune, pour lesquels, comme chaque année, spectacle (tour de calèche) et cadeaux sont offerts par la commune en présence du père Noël.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 12h15.

Prochain Conseil Municipal le samedi 8 janvier à 9h30.